

ANNEXE AU RAPPORT

La présente annexe rassemble les bilans 2023 et les perspectives 2024 des différents domaines d'action qui contribuent à l'ambition du Service public alsacien

Sont ainsi présentés les orientations et objectifs pour les secteurs d'activité et politiques suivants :

1. Ressources humaines
2. Aide aux territoires
3. Innovation et transformation publiques
4. Pilotage stratégique et performance
5. Service territorial incendie et secours
6. Aménagement, ingénierie et contractualisation

BILAN 2023

Ressources humaines

Sur le plan national, dans un contexte inflationniste, le Gouvernement a pris courant 2023 diverses mesures de soutien du pouvoir d'achat et de revalorisation des rémunérations lesquelles ont eu une répercussion budgétaire de près de 10 M€.

Sur le plan local, la collectivité a également pris des mesures internes visant à soutenir le pouvoir d'achat des agents, au travers de la 3ème refonte du Régime Indemnitare (RIFSEEP) et autres compléments de rémunération (CAR – CIA exceptionnel), à déployer le soutien des agents et des managers dans la mise en œuvre d'une culture commune et de différents dispositifs d'accompagnement, mais également à poursuivre la création d'un Service Public Alsacien avec un travail sur la digitalisation et le partage de la fonction RH, s'inscrivant ainsi pleinement dans la démarche participative autour de l'élaboration d'un projet d'administration dont l'objectif prioritaire est la simplification du fonctionnement de la collectivité et des manières de travailler.

De plus, alors que les conditions de travail et la qualité de vie au travail participent indéniablement à l'attractivité d'une collectivité, un baromètre social a été lancé dans le but d'aboutir à un plan d'actions pour favoriser le bien-être au travail, attirer de nouveaux talents et fidéliser les agents.

Aide aux territoires

La Collectivité européenne d'Alsace est le premier partenaire des territoires, aussi bien des collectivités locales et autres acteurs publics, que des associations, qui œuvrent au quotidien en proximité des alsaciens.

A travers ses 7 territoires d'action et ses équipes d'animation territoriales, la Collectivité européenne d'Alsace offre à ses partenaires un service public alsacien plus proche et plus efficace.

La Collectivité européenne d'Alsace est le partenaire de référence pour le développement de projets en territoire, qu'elle accompagne à travers des financements, mais également

à travers son ingénierie et en facilitant la mise en réseau des différents partenaires et en créant les conditions de synergies nouvelles. 4 fonds d'aide aux acteurs du territoire ont ainsi été créés lors de la séance Plénière de juin 2022 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace :

- Le Fonds Communal Alsace (FCA) ;
- Le Fonds Attractivité Alsace (FAA) ;
- Le Fonds d'Innovation Alsace (FI) ;
- Le Fonds de Solidarité Territoriale (FST).

En 2023, au titre de ces 4 fonds la Collectivité européenne d'Alsace a soutenu plus de 900 partenaires locaux pour un montant d'aide s'élevant à plus de 35 M€.

Enfin et toujours parce qu'elle est à l'écoute des besoins de ses partenaires en territoires, la Collectivité européenne d'Alsace a apporté une aide en investissement de 5 M€ aux deux services d'incendie et de secours (SIS) du Bas-Rhin et du Haut-Rhin pour mener à bien leurs projets d'aménagement et leur petits investissements locaux.

Innovation et transformation publiques

La politique d'innovation et de transformation publique joue un rôle clé en pilotant des projets novateurs visant à simplifier la relation avec les usagers, favoriser la participation des citoyens, promouvoir la transition énergétique et écologique, accompagner la transformation numérique de la Collectivité (DATA, SSI, DPO) et cultiver l'intelligence collective au sein de la Collectivité.

Les deux premières années ont permis d'achever 61% des projets initialement identifiés pour mettre en œuvre les principes de proximité, d'efficacité et de citoyenneté, ce qui représente 32 projets aboutis. Ces projets concernent l'ensemble des directions de la collectivité et témoignent du côté fondamentalement transversal du Service Public Alsacien. Ce bilan positif a été permis par l'engagement des élus et des agents qui ont œuvré pour un service public renforcé.

Notre collectivité est aujourd'hui reconnue pour ses initiatives et la qualité des innovations portées :

- le Prix Territoria Or a été décerné à notre collectivité, dans la catégorie « démocratie implicative » parrainée par le Sénat, pour sa démarche de groupe testeurs de politiques publiques.
- le Prix Territoria Or a été décerné à notre collectivité, dans la catégorie « innovation managériale » parrainée par le CNFPT, pour sa démarche de simplification des courriers administratifs à destination des usagers.
- le Prix Territoria Argent a été attribué à notre collectivité, dans la catégorie « Attractivité territoriale » parrainée par la FDJ, pour le lancement de Okoté – plateforme de financement participatif générant des innovations sociales territoriales.
- le Trophée des territoires pionniers, qui récompense l'innovation et l'expertise scientifique, et valorise la méthode conjuguant les apports scientifiques du CEREMA et l'exploitation de Data satellitaire pour aménager les Ilots de fraîcheur Urbains.

Pour prolonger la dynamique initiée, la stratégie pour le service public alsacien a été adoptée avec une feuille de route structurée autour d'objectifs chiffrés.

Pilotage stratégique et de la performance

La politique stratégie et performance intervient dans les domaines de l'évaluation des politiques, l'appui aux services et aux élus pour des questions relatives au suivi financier de tous types de structures bénéficiant des aides de la CeA. Elle produit également des

tableaux de bords décisionnels et conduit des évaluations de tout ou partie d'une politique. Le travail sur la localisation des dépenses s'est poursuivi et certains chiffres ont ainsi pu être peaufinés, notamment :

- Localisation des dépenses réelles RSA par territoire
- Identification des sommes payées à des tiers sur les territoires (entreprises, professions libérales, associations ...)

Le tableau de bord Ressources humaines inclus également des données fines d'anticipation des départs à la retraite.

L'outil d'analyse financière des bilans et comptes de résultats de tous types de structures, a été modernisé et inclus désormais un volet comptes des collèges, dont l'implémentation se fait automatiquement.

La relance de l'activité évaluation est effective : l'évaluation de la Maison des aînés et des aidants de Sélestat a été réalisée.

Aménagement et ingénierie

La politique de l'Aménagement et l'Ingénierie de la Collectivité européenne d'Alsace s'inscrit dans une période d'incertitudes concernant les modalités de mise en œuvre du principe de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050 suite aux récentes lois successives et aux décrets encore en cours de rédaction.

La Loi Climat et Résilience du 22 août 2021 fixant les différentes étapes de la mise en application du ZAN, avec une première marche de baisse de 50 % de l'artificialisation pour la période 2021-2031 par rapport à la période 2011-2021. Une nouvelle loi du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux a notamment permis :

- d'assouplir le calendrier d'adoption des documents d'urbanisme en laissant notamment 9 mois supplémentaires à l'adoption par la Région du SRADDET,
- de mutualiser les projets d'envergure à l'échelle nationale et régionale,
- d'accorder une surface minimale d'un hectare de développement à chaque commune disposant d'un document d'urbanisme (dite « garantie rurale »).

Une deuxième loi récente publiée le 24 octobre 2023 relative à l'industrie verte fixe plusieurs mesures visant à favoriser la réindustrialisation décarbonée de la France. Elle promeut l'implantation et le développement de sites industriels et accompagne la réhabilitation de friches.

Le principe de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) implique que chaque projet d'artificialisation devra être compensé par la renaturation malgré la crise du logement et l'objectif de réindustrialisation. Il s'agit d'un véritable changement culturel pour permettre une meilleure soutenabilité de nos modes de vie et éviter les effets néfastes d'une artificialisation excessive (risques d'inondations accrus, pertes de productivité agricole, érosion de la biodiversité, moindre absorption du carbone, îlots de chaleur).

Dans ce contexte, la Collectivité européenne d'Alsace reste engagée auprès des partenaires locaux (communes et intercommunalités) afin d'accompagner les transitions en cours sur les nouveaux modèles d'aménagement pour l'habitat, les équipements publics et les zones d'activités, dans le cadre de ses nombreuses compétences (mission de personne publique associée en urbanisme, mise en œuvre de la stratégie en faveur de l'habitat, solidarité territoriale, attractivité des territoires, tourisme, aménagement de la montagne,...), à travers sa politique d'accompagnement des territoires et de contractualisation et son Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace.

L'année 2023 a été marquée principalement par la consolidation du travailler collectif au sein du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace tout en intégrant de nouveaux membres et par la signature d'une convention d'objectifs partagés entre la Collectivité européenne d'Alsace et les deux parcs naturels régionaux (Ballons des Vosges et Vosges du Nord).

En 2023, le Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace s'est agrandi pour atteindre 20 membres incluant la Collectivité européenne d'Alsace :

- ADIL 67 et 68 (Agences Départementales d'Information sur le Logement),
- CAUE d'Alsace (Conseil d'Architectures, d'Urbanisme et de l'Environnement),
- ADAUHR-ATD (Agence Technique Départementale Alsace),
- ATIP (Agence Territoriale d'Ingénierie Publique),
- ADIRA (Agence de développement d'Alsace),
- ADT (Alsace Destination Tourisme),
- HHA (Habitats de Haute-Alsace),
- Alsace Habitat,
- RHA (Rivières de Haute Alsace),
- SDEA (Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle),
- PNRBV (Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges),
- PNRVN (Parc Naturel Régional des Vosges du Nord),
- ADEUS (Agence d'Urbanisme de Strasbourg Rhin Supérieur),
- Archéologie Alsace,
- EPFA (Etablissement Public Foncier d'Alsace),

avec l'intégration récente des 3 dernières :

- AFUT Sud Alsace (Agence de Fabrique Urbaine et Territoriale),
- Alsabail : partenaire des entreprises et territoriales d'Alsace,
- CITIVIA SEM : soutien aux collectivités alsaciennes dans le domaine de l'urbain.

Ce réseau d'ingénierie est un pilier majeur de la politique d'accompagnement des territoires de la Collectivité européenne d'Alsace à travers la mutualisation et la synergie des compétences et des expertises. Ce travail collaboratif tout au long de l'année 2023 a permis de préparer une offre de services aux collectivités (communes et intercommunalités) pour répondre aux enjeux du ZAN et de la stratégie foncière. Ces priorités majeures ont été fixées aux partenaires du réseau lors d'un premier comité de pilotage politique réunissant les présidents et les directeurs des structures en avril 2023. Cette nouvelle instance, complémentaire aux échanges techniques réguliers, doit permettre une à deux fois par an d'échanger sur la feuille de route politique et sa mise en œuvre.

En 2023, la Collectivité européenne d'Alsace a conclu une convention d'objectifs partagés avec chacun des deux parcs naturels régionaux, fruit de longs mois de travail avec l'ensemble des directions concernées et les équipes territoriales permettant de conjuguer nos politiques publiques au bénéfice du développement des territoires et d'un meilleur accompagnement des initiatives des acteurs locaux. Les axes de collaboration sur trois ans (2023-2025) doivent permettre de concilier l'attractivité et la qualité de vie des territoires et la réponse aux préoccupations actuelles autour de la ressource en eau, la protection des paysages et du patrimoine et la fréquentation du massif vosgien. Les parcs naturels régionaux assurent une ingénierie de proximité et sont des acteurs de la co-construction des projets en territoire dans tous les domaines (habitat, environnement, mobilités, culture, patrimoine, actions éducatives).

LES ORIENTATIONS 2024

Ressources humaines

L'année 2024 verra les déclinaisons opérationnelles du plan d'actions élaboré suite au baromètre social ainsi que du projet d'administration.

Alors qu'une nouvelle loi est en réflexion au niveau national pour relancer la question de l'attractivité de la fonction publique, la collectivité poursuivra en 2024 sur le plan local ses réflexions sur ce même sujet (travail sur les métiers et la GPEEC) afin de préserver la continuité d'un service public efficient, en proximité avec les usagers, dans un contexte de concurrence et de départ massif à la retraite.

La collectivité établira un nouveau plan sur l'égalité professionnelle hommes-femmes pour la période 2024-2026, marquant une nouvelle fois son fort engagement dans la lutte contre les inégalités professionnelles.

Enfin, à l'échelle d'une collectivité de 6 500 agents, l'un des enjeux majeurs de la politique des ressources humaines à moyen terme sera le partage de la fonction RH avec d'autres acteurs internes.

Aide aux territoires

En 2024 la Collectivité européenne d'Alsace poursuivra la mise en œuvre de sa politique de contractualisation avec notamment l'application des conventions d'agglomération avec :

- La Communauté de Communes de Saint-Louis Agglomération et la Ville de Saint-Louis ;
- Mulhouse Alsace Agglomération ;
- La Ville de Mulhouse ;

Et le démarrage des travaux en vue de l'adoption d'une convention d'agglomération avec la Communauté d'Agglomération de Haguenau, Colmar Agglomération et la Ville de Colmar et la Ville d'Haguenau.

Ces conventions ont vocation à inscrire dans la durée le partenariat entre la Collectivité européenne d'Alsace et les grandes agglomérations du territoire alsacien afin de mettre en avant les apports de chacun dans le développement et l'aménagement des infrastructures essentielles au développement économique, humain et social des territoires.

Tout au long de l'année 2024 la Collectivité européenne d'Alsace continuera d'être présente auprès de ses partenaires en territoire et de soutenir leurs projets au titre des 4 fonds de la contractualisation. Elle continuera également à verser les subventions engagées au titre des précédentes contractualisations du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, dont 2024 sera la dernière année de validité des aides.

Ce sont au total 34 M€ de crédits en investissement qui seront prévus pour le paiement des subventions liées aux dispositifs de contractualisation et 50 M€ d'engagements d'AP pour attribuer de nouvelles subventions pour de nouveaux projets. 200 000 € sont également prévus en fonctionnement pour les aides au titre du fonds d'innovation.

Comme en 2023, la Collectivité européenne d'Alsace sera présente auprès des deux SIS alsaciens pour apporter une aide de 4 M€ pour leurs investissements locaux.

Enfin, 2024 sera également l'année qui devra voir se réaliser la convergence au titre du Fonds Urbain et de la politique de la ville à l'échelle alsacienne, pour laquelle le budget de 500 000 € est proposé en reconduction.

Innovation et transformation publiques

2024 doit permettre à la Collectivité de donner un essor encore plus fort au Service Public Alsacien avec :

- L'amélioration de la relation aux usagers. La relation aux usagers va encore être simplifiée pour leur permettre d'accéder à un service public de proximité, rapide et

de qualité (simplification des courriers et formulaires, « dites-le nous une fois », développement de l'assistance à la constitution de dossiers, réduction des délais de traitement, amélioration de l'accueil et notamment de la mise en relation téléphonique).

- Le développement de la participation des usagers et citoyens. Les progrès du service public seront permis par une volonté d'expérimentation et de test auprès des usagers renforcée (groupe testeurs de politiques publiques, comité d'usagers, « ateliers test »). Pour construire des politiques publiques au plus près des besoins, il faut interroger et comprendre ce que vit l'utilisateur in situ.
- La mise en oeuvre de projets innovants. L'innovation n'est pas une affaire de moyens mais avant tout d'état d'esprit. 2024 doit être l'année du développement de projets peu consommateurs en ressources mais vecteurs d'améliorations significatives pour nos usagers. Les prix Territoria nous encouragent à poursuivre dans la voie engagée, pour aller encore plus loin, nous miserons sur les benchmarks auprès d'acteurs extérieurs mais aussi sur la créativité des agents (réseau d'innovation interne, journée de la transformation publique).

Pilotage stratégique et de la performance

- 2024 verra la poursuite des travaux de tableaux de bords et de localisation des dépenses, dont les méthodes de mise à disposition vont évoluer vers des outils plus interactifs.
- L'outil ASSOFIN sera déployé dans toute la collectivité, et pourra servir de base à des outils décisionnels.

Service d'incendie et de secours

La proposition budgétaire 2024 relative à la contribution de notre collectivité aux budgets du Service d'Incendie et de Secours s'élève en fonctionnement à : 65 986 160 €.

A ce stade des processus budgétaires de notre collectivité et des 2 services d'incendie et de secours, il a été pris en compte une progression de 6,3 % de la contribution de notre collectivité, compte tenu des pressions importantes que subissent ces services. Ces taux de progression seront, évidemment réajustés au fur et à mesure de l'avancée des discussions budgétaires au sein de ces Services d'incendie et de secours.

Pour le Service d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin (SIS 67)

La contribution de la Collectivité européenne d'Alsace au budget du SIS 67 pour 2024 s'élève à 37 212 693 € en fonctionnement, soit une progression de 6,7 %, par rapport à celle de 2023.

En ce qui concerne la contribution au groupement local de coopération transfrontalière (GLCT) du bateau-pompe franco-allemand « Europa I », la contribution de la CeA sera identique à celle des années précédentes, soit 20 000 €, en partage avec celle du SIS67, du même montant, pour constituer la contribution française au budget du bateau-pompe.

Pour le Service d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin (SIS 68)

La contribution de la collectivité européenne d'Alsace s'élève à 28 753 467 € en fonctionnement, soit une progression de 5,9 %, par rapport à celle de 2023.

Aménagement et ingénierie

La crise énergétique, climatique et sociale que nous traversons oblige une résilience et une sobriété des actions de la Collectivité européenne d'Alsace et un effort collectif que nous

partageons avec nos partenaires des territoires et de l'ingénierie, en déclinant un service public alsacien de qualité tout en maintenant un effort d'investissement constant pour soutenir l'attractivité de chaque territoire de l'Alsace.

L'année 2024 sera marquée par la consolidation des actions pour accompagner les élus locaux dans la mise en œuvre des objectifs du Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Les orientations majeures sont les suivantes :

- Elaborer la stratégie foncière de la Collectivité européenne d'Alsace liée au ZAN et l'accompagnement des partenaires locaux, afin d'anticiper les besoins fonciers liés aux grands projets d'investissement à réaliser,
- Décliner la feuille de route politique sur les enjeux du foncier dans le cadre des travaux du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace et la mise à disposition d'outils au service des communes et intercommunalités ;
- Accompagner des collectivités dans la trajectoire ZAN dans le cadre de la mission Personne Publique Associée pour les documents d'urbanisme et veille sur les travaux du SRADDET ;
- Améliorer la lisibilité des missions du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace au bénéfice des partenaires locaux ;
- Poursuivre le soutien aux structures d'ingénierie (ADAUHR-ATD, ATIP, ADEUS, AFUT Sud Alsace, PNRBV et PNRVN).

L'anticipation d'une stratégie foncière est une priorité majeure pour répondre aux nombreux besoins de logements et accompagner les entreprises qui ont besoin de se développer et accueillir de nouvelles activités. La Collectivité européenne d'Alsace met à disposition une ingénierie diversifiée et dotée d'une solide expertise, à travers son soutien de plus de 15 M€ pour 2024 en faveur du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace. Cela permet d'accompagner les réflexions en matière de stratégie d'aménagement économique, d'anticipation foncière pour les projets d'habitat et d'équipements publics. Des productions communes seront à valoriser au cours de l'année 2024 auprès des intercommunalités et des communes sur l'observatoire du foncier, les schémas directeurs des zones d'activités, les méthodes d'anticipation foncière (avec l'appui méthodologique de l'EPFA) et concernant la réflexion sur les zones d'activités économiques de demain initiée par l'ADIRA. La Collectivité européenne d'Alsace souhaite être aux côtés des acteurs locaux dans les réflexions sur les nouvelles politiques d'aménagement qui nécessitent un appui en ingénierie dans un contexte de raréfaction du foncier, afin d'optimiser l'usage des espaces avec plus de mutualisation et de polyvalence, de concilier densification soutenable et espaces de biodiversité, d'améliorer la qualité architecturale et paysagère des projets et utiliser les dents creuses et les friches en reconversion.

LES DEPENSES PAR POLITIQUE

Nature	Section	CA 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2024/ BP 2023 (en €)	BP 2024/ BP 2023 (en %)	Variation AP/AE
Dépense	Fonctionnement	326 169 413,82	353 303 291,87	369 022 051,61	15 718 759,74	4,45%	1 305 000,00
	Investissement	43 139 589,07	47 523 000,00	38 860 000,00	-8 663 000,00	-18,23%	2 674 939,47
Dépense		369 309 002,89	400 826 291,87	407 882 051,61	7 055 759,74	1,76%	3 979 939,47
Recette	Fonctionnement	14 386 856,12	11 813 865,00	13 452 471,00	1 638 606,00	13,87%	0,00
	Investissement	2 065 133,78	0,00	17 500,00	17 500,00	0,00%	35 000,00
Recette		16 451 989,90	11 813 865,00	13 469 971,00	1 656 106,00	14,02%	35 000,00

La mise en œuvre de cette ambition nécessitera en 2024 au titre des différentes politiques les autorisations de programme et crédits suivants :

Pour la politique de Ressources Humaines

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 296 845 291,87 € et un total de 1 305 000 € d'autorisation d'engagement,
 - en investissement : un crédit de paiement de de 453 000 €,
- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 13 247 471 €,

Pour la politique d'Aides aux territoires

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 700 000 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 38 000 000 € et un total d'autorisation de programme de + 2 744 939 €,

Pour la politique d'Innovation et de transformation publiques

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 389 600 €,
 - en investissement : un crédit de paiement de 300 000 € et un total d'autorisation de programme de - 70 000 €,
- en recettes :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 125 000 €
 - en investissement : un crédit de paiement de 17 500 € et un total d'autorisation de programme de + 35 000 €,

Pour la politique Pilotage stratégique et de la performance

- en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 94 000 €,

- en investissement : un crédit de paiement de 15 000 €,

Pour la politique Service d'Incendie et de secours

- en dépenses :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 65 986 160€,

Pour la politique d'Aménagement et d'ingénierie

- en dépenses :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 5 007 000 €,
- en investissement : un crédit de paiement de 92 000 €,

- en recettes :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 80 000 € |